

Rapport de la Municipalité au postulat de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Amann la « chienlit » canine

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du postulat

Le présent rapport a pour objet de répondre au postulat de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Amann, accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 25 avril 2024 et renvoyé à l'examen d'une commission.

Le rapport de la Commission a été porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 5 décembre 2024. Le Conseil communal a décidé de prendre en compte le postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour traitement.

Le postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de créer un groupe de réflexion « *afin d'arriver à une meilleure cohabitation entre l'homme et son meilleur ami le chien.* ». Le postulant constate des infractions récurrentes liées aux déjections des chiens et relève les difficultés qui en découlent pour résoudre le problème.

2. Considérations de la Municipalité

Le nombre de compagnons à quatre pattes inscrit à Belmont fluctue de façon significative puisqu'en 2022, ce sont 396 chiens qui étaient recensés, contre 247 à fin mars 2025. Cette différence s'explique principalement par le fait que des chiens étaient inscrits à tort dans le registre communal (chiens partis, donnés ou décédés), qui est désormais tenu à jour régulièrement par l'Office de la population.

A ce nombre, il faut encore ajouter les promeneurs de passage sur le territoire communal. Toutefois, ce n'est pas tant le nombre de canidés qui pose problème, mais plutôt le comportement de leurs maîtres, parfois peu soucieux de respecter les dispositions légales spécifiques.

Comme l'exprime le postulant, cette problématique est connue partout en Suisse et également dans d'autres pays. Considérant ces éléments, la Municipalité propose la création d'un groupe de travail (ci-après GT).

3. But, composition et fonctionnement du groupe de travail

La structure du GT, que la Municipalité propose de nommer « chiens dans le domaine public », prendra la forme suivante :

But

Proposer des mesures visant à améliorer la cohabitation entre l'humain et le chien.

Composition

- Un·e représentant·e de l'administration communale ;
- Entre 2 et 4 propriétaires de chien habitant à Belmont-sur-Lausanne ;
- Entre 2 et 4 non-propriétaires de chien habitant à Belmont-sur-Lausanne.

Organisation

- La Municipalité nommera les membres du GT ;
- Le GT s'organise lui-même et nomme en son sein un·e Responsable ;
- Le GT se rencontre autant de fois qu'il lui semble nécessaire pour établir un rapport à l'attention de la Municipalité.

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat de Monsieur le Conseiller Jean-Pierre Amann.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 avril 2025.

Au nom de la Municipalité

La Syndique


Nathalie Greiner

Le Secrétaire municipal


Grégoire Vagnières